



**FORMULAIRE TYPE D'OBTENTION DU CONSENTEMENT DANS LE CADRE DU
SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION SUR LE CREDIT DANS L'UMOA
[PERSONNE MORALE]**

Etablissement [Dénomination de la personne morale],	Date : <u>10/09/2022</u>
Siège social : [Adresse du siège social] : <u>BOUAKE / SOKOURA</u>	
Ville : <u>BOUAKE</u>	Pays : <u>COTE D'IVOIRE</u>
Numéro de compte :	
Représenté par [Nom et prénoms du signataire du présent formulaire] : <u>MAGA TOUNKARA</u>	
En sa qualité de : [Fonction] <u>COMMERCANT</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Accepte que les informations de crédit, historiques et courantes, concernant [Dénomination de la personne morale] notamment, les soldes approuvés et en souffrance, les limites de crédit, les cessations de paiement, le solde des arriérés auprès de [Nom de l'Etablissement] soient transmises à [Noms et adresses du BIC ou des BIC]. [Art 41 points 2, 3 et 4, Art 44, points 1 et 2] ¹	
<input checked="" type="checkbox"/> Accepte que les informations précitées soient communiquées par [Noms du BIC ou des BIC] aux établissements ayant accès à sa (leur) base (s) de données, y compris ceux situés sur le territoire d'un autre Etat membre de l'UMOA. [Art 42 point 1, Art 44, point 4]	
<input checked="" type="checkbox"/> Comprends que ces informations ne peuvent, en aucun cas, porter sur les dépôts de [Dénomination de la personne morale]. [Art 53, alinéa 3]	
<input checked="" type="checkbox"/> Comprends que [Noms du BIC où des BIC] ne diffusera (ont) que les informations dont l'ancienneté n'excède pas cinq (5) ans. [Art 41, point 3]	
<input checked="" type="checkbox"/> Comprends que [Noms du BIC ou des BIC] conservera (ont) ces informations pendant une durée de cinq (5) ans supplémentaire après la cession de la relation d'affaires avec [Nom de l'Etablissement]. [Art 41, point 4]	
<input checked="" type="checkbox"/> Comprends que [Dénomination de la personne morale] a le droit d'accès aux données le (la) concernant dans la (les) base (s) de données [Noms du BIC ou des BIC] afin de vérifier mes historiques de crédit, de contester et faire corriger ou radier des informations erronées dans ladite (lesdites) base (s) ou dans un rapport de crédit. [Art 44, point 7]	
<input checked="" type="checkbox"/> Comprends que [Dénomination de la personne morale] a le droit de recevoir toutes les informations conservées par [Noms du BIC ou des BIC] sur son historique de crédit, sous la forme d'un rapport de crédit gratuitement une (1) fois par an et en cas de litige lié à une erreur dans les données, imputable à [Nom de l'Etablissement] ou à [Noms du BIC ou des BIC]. [Art 44, point 8].	

Signature [avec mention obligatoire "lu et approuvé"]

Lu et approuvé
S

1 Références de la Loi uniforme portant réglementation des BIC.